

CHRONIQUE DU MOIS DE MARS 1955

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 7 mars 1955 au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil, en présence de tous les membres du Gouvernement.

Le Conseil a entrepris l'examen des affaires inscrites à son ordre du jour qui comprend en particulier la mise au point des grandes lignes du projet de budget pour l'exercice 1955.

Le 9 mars, le Conseil des Ministres a poursuivi l'examen du projet de budget pour l'exercice 1955-56. La séance s'est prolongée jusqu'à minuit et a été suspendue.

Le Conseil des Ministres s'est à nouveau réuni le 12 mars au Dar el Bey, sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil.

Le Conseil a arrêté le projet de budget ordinaire pour l'exercice 1955-56. Ce document sera soumis dans le courant de la semaine prochaine à l'homologation du Gouvernement français par les soins du Directeur des Finances.

Le Conseil des Ministres s'est réuni les 26 et 28 mars, sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil.

Le Conseil a poursuivi l'examen du Budget et du Décret de Finances. Il a décidé notamment d'un certain nombre d'aménagements et d'assouplissements en matière fiscale.

Le 30 mars, le Conseil des Ministres a repris ses travaux budgétaires sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar. Au cours de cette séance, le Conseil a terminé l'examen des budgets ordinaire et extraordinaire.

LA VIE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont poursuivies les sorties de grains de la campagne écoulée. Elles ont porté, du 20 février au 20 mars 1955, sur les quantités suivantes :

	Blés durs	Blés tendres	Orges
à l'exportation	57.072 qx	—	—
à la minoterie	—	23.472 qx	—
à la consommation ...	11.364 qx	3.394 qx	22.654 qx

Si le chiffre des exportations est relativement faible, par contre les quantités livrées à la consommation locale sont en nette augmentation.

Cette reprise n'est d'ailleurs pas particulière à la dernière mensualité. Le tableau ci-dessous des ventes à la consommation du 20 novembre 1954 au 20 mars 1955 illustre la progression de plus en plus rapide de ces opérations.

Vente de céréales à la consommation

Période	Blés durs	Blés tendres	Orge	Total
20 nov. au 20 déc. 1954.	1.322 qx	41 qx	5.575 qx	6.938 qx
20 déc. au 20 janv. 1955.	3.755 qx	462 qx	4.296 qx	8.513 qx
20 janv. au 20 fév. 1955.	4.972 qx	1.028 qx	13.442 qx	19.442 qx
20 fév. au 20 mars 1955.	11.364 qx	3.394 qx	22.654 qx	37.412 qx

Le total de ces ventes, qui était en janvier en léger accroissement sur décembre, a brusquement doublé en un mois, du 20 janvier au 20 février, pour conserver cette progression géométrique du 20 février au 20 mars 1955, période au cours de laquelle leur chiffre est passé de 19.442 quintaux à 37.412 quintaux, soit près du double une seconde fois.

Il faut y voir — en particulier pour l'orge, céréale à prix modéré, particulièrement prisée par les populations du Centre et du Sud — la conséquence de l'épuisement des stocks familiaux constitués à la dernière récolte, de la rarefaction des stocks du commerce, et peut être aussi d'un certain affolement qui, au seuil d'une année déshéritée, peut pousser les populations à accumuler des réserves d'avenir (c'est, en effet, à partir de janvier, moment où les prémisses de mauvais récolte se sont plus nettement affirmés par suite du manque de pluies, que se manifeste cette fièvre d'achats des consommateurs).

De leur côté les Groupements coopératifs des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance poursuivent leur activité : les Groupements de Motoculture s'affairent aux labours de printemps ; sur les groupements de

mise en valeur, la campagne de plantations d'oliviers tire à sa fin ; les appels au crédit tant pour l'équipement hydraulique que pour les autres formes d'équipement sont toujours très nombreux. C'est ainsi que des prêts pour achat d'animaux de trait sont actuellement consentis aux adhérents des groupements : prêts pour achats de mulets dans les groupements du Nord, prêts pour achats de chameaux dans certains groupements du Centre. Cet équipement permettra aux intéressés, soit d'assurer eux-mêmes certains travaux jusqu'ici effectués mécaniquement, réduisant ainsi le montant de leur dette à rembourser, soit d'en confier l'exécution à des fellahs, contribuant de la sorte à réduire le chômage conformément au vœu du Gouvernement Tunisien.

Dans le domaine économique, divers textes ont fait l'objet de publication au « Journal Officiel Tunisien » au cours du mois de mars 1955.

C'est ainsi que, pour répondre au vœu émis par le Comité Consultatif de la viticulture dans sa séance du 10 décembre 1954, un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil (J.O.T. n° 17 du 1-3-1955) a abrogé l'arrêté du 10 septembre 1954 qui avait limité à 575.000 hl, le contingent de vin exportable au titre de la campagne 1954-55 ; de ce fait, les exportateurs seront en mesure d'utiliser entièrement le contingent de 750.000 hl admis en franchise sur le territoire métropolitain.

D'autre part, à la suite de la réunion de la Commission de classement des vins supérieurs de Tunisie qui s'est tenue le 7 janvier 1955, un arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 24 février 1955 (J. O. T. n° 17 du 1-3-1955) a classé « vins muscats de Tunisie » certaines quantités de vins détenues par des viticulteurs et des négociants.

Dans le domaine des transports automobiles, un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil en date du 9 mars 1955 (J.O.T. n° 20 du 11-3-55) a porté de 25 à 50%, avec effet du 1^{er} avril 1954, le taux du dégrèvement prévu en faveur des transporteurs publics « coordonnés grande distance » en matière de taxe de compensation.

Dans le cadre des mesures d'aide à la construction, un décret du 3 mars 1955 (J.O.T. n° 19 du 8-3-55) a fixé de nouveaux avantages fiscaux en faveur des constructeurs d'immeubles à usage d'habitation; ces avantages concernent tant la taxe locative que les droits de timbre et d'enregistrement et les droits de mutation.

Dans le domaine social, l'article 15 du décret du 8 septembre 1949 accordant des majorations, bonifications et allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants-droit avait prévu l'ouverture dans les écritures du Trésorier Général de Tunisie de deux comptes intitulés respectivement « Gouvernement Tunisien. Fonds de majoration des rentes », « Gouvernement Tunisien. Fonds agricole de majoration des rentes » ces fonds sont alimentés, comme le fonds de garantie en matière d'accidents du travail, par des contributions dues

par les chefs d'entreprises et dont le taux est fixé chaque année par décret.

A cet effet, un décret du 10 mars 1955 (J.O.T. n° 21 du 15 mars 1955) est intervenu pour fixer le taux des parts contributives afférentes à l'année 1955.

En matière de commerce extérieur, les avis suivants ont porté à la connaissance des importateurs et exportateurs au cours du mois de mars 1955, les nouvelles possibilités de commerce avec l'Etranger :

— J. O. T. du 1^{er} mars 1955 : Importations de Syrie et du Liban (marchandises diverses).

— J. O. T. du 4 mars 1955 : Importations de réfrigérateurs en provenance des pays membres de l'Union Européenne de Paiements.
Importations de la zone sterling (marchandises diverses).

— J. O. T. du 11 mars 1955 : Importations de Turquie (marchandises diverses).

— J. O. T. du 15 mars 1955 : Importations de thés en provenance de Chine, Indonésie, Japon, zone sterling, Pays-Bas, Portugal, Pakistan.

— J. O. T. du 18 mars 1955 : Importations de fruits secs, benjoin, gommes, encens et henné en provenance des pays de l'Union Européenne des Paiements et de la zone sterling.

Importations de véhicules utilitaires en provenance des pays membres de l'Union Européenne des Paiements.

Dans le courant du mois, les demandes de licences tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 1.423. Au 31 mars 1955, elles se répartissaient de la façon suivante :

— à l'importation :

— licences accordées	527
— licences en cours d'examen par les Services Techniques	559
— licences refusées ou annulées	60

Total..... 1.146

— à l'exportation :

— licences accordées	212
— licences en cours d'examen par les Services Techniques	55
— licences refusées ou annulées	10

Total..... 277

Au cours du mois de mars 1955, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été plus grande que pendant le mois précédent. On a remarqué notamment les nombreux échanges au groupe des valeurs industrielles et la tendance générale du marché s'est orientée vers la hausse.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de mars a atteint 42.977.000 francs contre 18.514.000 francs pendant le mois de février.

Le marché de l'or a été moins actif que pendant le mois précédent, bien que les cours soient restés sans changement. Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 312.000 francs contre 912.000 francs pendant le mois de février.

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITE SYNDICALE

a) Une réunion des syndicats indépendants de Tunisie groupant notamment les syndicats affiliés à la C.G.T.-Force Ouvrière et à la Fédération autonome de l'Education Nationale a été créée.

Dans un manifeste publié dans la presse du 9 mars 1955 cette nouvelle organisation se fixe les objectifs suivants :

- défendre et obtenir pour tous le droit au travail ;
- une rémunération basée sur le coût de la vie et la capacité professionnelle de chacun ;
- le respect des droits acquis ;
- un régime de prévoyance sociale efficace contre les risques inhérents à la vieillesse, au chômage, à la maladie et aux accidents du travail.

b) Une Union Tunisienne de la Confédération Générale des Cadres est en voie de constitution en Tunisie à la suite d'un séjour dans la Régence de deux délégués de cette Centrale syndicale métropolitaine.

c) Une grève a eu lieu du 23 au 30 mars 1955 à la Mine de Djalta à la suite de sanctions infligées à des ouvriers qui, malgré de nombreux avertissements, effectuaient des tâches inférieures à celles fixées.

d) Une grève a été déclenchée le 29 mars 1955 par les ouvriers de la Mine de Moularès en vue d'obtenir une révision des tâches.

e) Un arbitrage gouvernemental, rendu le 31 mars 1955, a permis le fonctionnement des installations mécaniques d'embarquement des phosphates du Port de La Goulette. Cet arbitrage garantit aux ouvriers licenciés à la suite de cette mécanisation des avantages de rémunération ou de retraite, selon les cas considérés.

II. — LEGISLATION

Repos hebdomadaire. — Le J. O. du 1^{er} mars a publié un arrêté du Ministre du Travail prescrivant la fermeture hebdomadaire des salons de coiffure de Nabeul le lundi.

Mesures en faveur de la construction. — Le J. O. du 8 mars a publié un décret beylical du 3 mars 1955 portant dégrèvements fiscaux en faveur de la construction.

Accidents du travail. — Le J. O. du 15 mars a publié un décret beylical du 10 mars 1955 fixant pour l'année 1955 le taux des diverses contributions incombant aux chefs d'entreprises en matière d'accident du travail.

Aux termes de ce décret pour l'année 1955, le taux des taxes à percevoir pour l'alimentation des fonds de majoration des rentes créés par le décret beylical du 8 septembre 1949 est fixé comme suit :

1°) Taxes portant sur les primes d'assurances :

- a) professions non agricoles : 17 %
- b) professions agricoles : 22 %

2°) Taxes portant sur les capitaux constitutifs des rentes mises à la charge des employeurs non assurés :

- a) professions non agricoles : 34 %
- b) professions agricoles : 24 %

Conseils de Prud'hommes. — Le J. O. du 18 mars a publié un décret beylical du 10 mars 1955 portant modifications du nombre respectif des prud'hommes patrons et ouvriers.

Aux termes de ce décret le nombre respectif des prud'hommes patrons et prud'hommes ouvriers est fixé :

1°) pour le Conseil de Prud'hommes de Tunis :

- Section industrielle : 12 conseillers
- Section commerciale : 10 conseillers

2°) pour chaque Conseil de prud'hommes de Bizerte, Sousse, Sfax et Gafsa : 8 conseillers.

Entance malheureuse. — Le J. O. du 29 mars 1955 a publié un décret beylical du 24 mars 1955 instituant un Comité interministériel de coordination des Administrations s'occupant de la protection des mineurs malheureux en danger d'abandon matériel, physique ou moral et des mineurs délinquants.

III. — INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi

a) *Aperçu général.* — Situation dans l'ensemble inchangée. Les pluies du mois de mars n'ont pas amélioré les perspectives agricoles. L'inquiétude qui pèse de ce fait sur l'ensemble du pays paralyse la reprise saisonnière du printemps des activités industrielles et commerciales.

De nouveaux licenciements provoqués par les difficultés économiques ont été signalés à l'Inspection divisionnaire du Travail. Quatre

entreprises de bâtiment et de matériaux de construction ont licencié 16 travailleurs et une entreprise a mis en demi-chômage 40 travailleurs. A noter aussi le licenciement de 28 travailleurs dans trois industries de l'alimentation (distillerie et confiserie). Le licenciement de 2 travailleurs de l'industrie de l'ameublement, souligne la baisse persistante d'activité de ce secteur.

Dans le secteur des mines on ne signale aucun changement important.

b) *Lutte contre le chômage.* — Les divers services administratifs de la Tunisie ont poursuivi l'organisation systématique de chantiers d'assistance aux chômeurs.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus au cours du mois de mars sur le plan des secours aux chômeurs par le travail :

Nombre de chômeurs inscrits	En mars	Depuis le début de leur recensement
Tunis et sa banlieue	5.732	30.151
Intérieur	59.575	237.129
Totaux....	65.307	267.280

Nombre de chômeurs placés par roulement :

Tunis et banlieue :	54.851
Intérieur :	143.773
Total....	198.624

Nombre de chômeurs au travail le 1^{er} avril 1955 :

Tunis et banlieue :	5.906	(Municipalité de Tunis - D. T. P. - Antiquités et P. T. T.).
Intérieur :	27.691	dont chantiers de caïdats 9.546 chantiers résidentiels .. 11.115 chantiers du Ministère de l'Agriclture 7.030
Total. . .	33.597	

Nombre de chantiers ouverts le 1^{er} avril 1955 :

Tunis et banlieue :	41
Intérieur :	71 (Chantiers de caïdats - de contrôles civils et des Territoires du Sud).

c) *Activité du bureau de placement.* — Mars 1955 :

N a t u r e	P l a c e m e n t	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi	184	40
Offres d'emploi	105	48
Personnes présentées	105	43
Personnes placées	103	13

d) *Salaires du personnel ouvrier civil des établissements militaires de Tunisie.* — Une décision conjointe de M. le Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées et de M. le Secrétaire d'Etat aux Finances majore de 10%, avec effet du 1^{er} janvier 1955, les salaires du personnel civil ouvrier des établissements militaires de Tunisie.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

L'ensemble des manifestations artistiques est intellectuelles du mois de mars laisse une impression heureuse. En effet, la qualité des œuvres présentées a paru d'un niveau plus élevé que celle des autres mois.

Dans ce bulletin il est intéressant de signaler le fait, car les manifestations culturelles sont des indices économiques au même titre que d'autres, et un niveau artistique et intellectuel ne peut s'élever que dans la mesure où des améliorations se produisent dans les conditions de vie des spectateurs, des amateurs, des mécènes et... des artistes et interprètes.

On pourrait cependant, et une fois de plus, remarquer que le nombre des conférences prononcées à Tunis dépasse, certains jours, les capacités d'absorption d'un public qui reste limité.

Plus de trente conférences ont retenu l'attention des Tunisois. Certes, il convient de nous féliciter d'un tel succès, mais quel dommage aussi de se trouver parfois dans l'embarras du choix entre deux causeries fort intéressantes !

La science, la recherche, la culture, dans tous les domaines, ont tour à tour servi de thème.

M. R. Jeannel, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, a parlé, avec un talent remarquable, des îles australes françaises, évoquant la croisière du « Bougainville », ainsi que des « fossiles vivants des cavernes ».

M. François Le Lionnais a brillamment entretenu son auditoire en tendant d'établir un rapprochement idéologique entre deux génies témoins de leurs temps : Descartes et Einstein.

Le Professeur André Bonnard, de l'Université de Lausanne, a choisi pour sujets « Socrate et sa légende », « Aristophane et la comédie satirique ».

A la Société Culturelle Franco-Italienne, M. Châtelain, directeur de l'Ecole d'Administration, a entrepris de donner un aperçu de la « Constitution italienne ».

M. le Pasteur de Pury, abordant un sujet aussi savant, mais d'un tout autre caractère, a tenté de définir le « Diable et l'Enfer », tandis que Mgr Jolivet choisissait le « Matérialisme contemporain » pour donner plusieurs conférences qui eurent un grand succès.

D'inspiration plus religieuse encore, l'exposé de M. l'Abbé Aquilina, fait au Cercle Charles A. Gounot, s'intitulait « Jésus prouve sa divinité ».

M. l'Abbé Bailly, sous l'égide de ce même organisme, a parlé des « patriarches ».

Sur des sujets aussi sérieux, aussi graves, de nombreux conférenciers ont apporté les plus récents éclaircissements.

C'est ainsi que put être appréciée la conférence de M^e Ch. Maruani « de la puissance paternelle à l'autorité parentale » ; celle de Mme Lelia Suleau : « Quelques tests mentaux standardisés aux Etats-Unis » ; celle du Dr Lamarche sur « l'enfant inattentif », celle de M. Matran, sur l'Empire Ottoman au XVI^e siècle.

Signalons plus particulièrement l'« Hommage à Claudel », poète de la foi, par M. Robert Couffignal, accompagné de lectures par l'Essor, présentées par M. Hubert Fuseillier et, Claudel Humain, par le Dr Delort.

Citons comme l'une des plus agréables à suivre, l'évocation historique faite par M. Fleuriot de Langle sur la « Captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, et, comme l'une des plus suivies, celle du Dr Cohen-Hadria : « Souvenirs d'un vieil ami de l'Essor ».

Enfin, M. G. Varlan, maître de conférence à l'Ecole Nationale du Génie Rural, a parlé devant les membres de la Fédération des Associations d'Ingénieurs de Tunisie de l'« Etanchéité et des problèmes techniques du bâtiment ».

Mais ce ne furent pas les conférences qui valurent à mars de figurer comme le mois le plus « réussi » de l'année culturelle, malgré toutes les qualités qui les ont caractérisées.

Par contre, le théâtre a tenu une tout autre place. Quatre noms en témoigneront suffisamment : ceux de Pierre Blanchard, de Pierre Brasseur, d'Arletty et de François Perrier.

Mais avant de rendre compte des pièces qui furent aussi magistralement interprétées il convient que nous évoquions l'événement de ce mois, événement à caractère strictement local : le cinquante-neuvième anniversaire de la société de théâtre amateur la plus ancienne, l'Essor.

L'Essor, fondé voici un demi-siècle, jouit de la considération, de l'estime et, pourrait-on ajouter, de l'affection du public tunisois dont il est l'émanation. On a souvent cité ce public comme l'un des plus difficiles et également des plus cultivés. L'accueil favorable entretenu et renouvelé chaque année depuis mars 1905 est un témoignage de ces qualités.

L'Essor n'est pas seulement une troupe de théâtre mais une « société littéraire et artistique ». Après avoir joué dans le théâtre antique de Carthage puis au Palais des Sociétés Françaises, elle a conquis la place d'honneur sur notre scène municipale. Ses représenta-

tions lui ont valu les félicitations les plus chaleureuses et les encouragements des personnalités les plus connues de la scène et de la littérature.

Organisant, dans l'esprit même de ses statuts, des conférences, des causeries contradictoires, des expositions, cette société a compté parmi ses invités de marque Georges Duhamel, Luc Durtain, Emmanuel Mounier, Maurice Toesca, etc..

Interprète d'André Gide, de Salacrou, de Jules Romain, de Courteline, de Musset et de beaucoup d'autres auteurs parmi les plus difficiles, l'Essor a révélé des acteurs de tout premier plan ainsi que de jeunes et brillants auteurs locaux — MM. Alexandre Fichet, Baissade. Foulon, Hue, Fuseillier, tant d'autres encore que nous ne pouvons citer mais à qui le public tunisois garde une reconnaissance admirative, ont porté cette société artistique au plus haut. Leur récompense fut de lui faire remporter la première place parmi les troupes de théâtre amateurs voici seulement trois ans, au cours du festival du théâtre amateur groupant les troupes de la France entière. Elle fut aussi de donner à Tunis la place qu'elle méritait dans le domaine des arts, de la culture et du théâtre.

La représentation de « Musse », de Jules Romain, témoigne de cette étonnante vitalité. Pièce difficile créée par l'Essor en 1946, sous la direction même de l'auteur; son interprétation a permis à M. Martial de retrouver après une absence prolongée de Tunisie, son rôle, sa scène, son public, ses amis acteurs. Nul n'en a souffert, loin de là !

François Perrier et Marie Daems ont réussi une fois de plus le tour de force que leur impose de jouer à deux pendant deux heures « Ciel de lit », de Jean de Hartog. Ils y sont parvenu avec simplicité, sincérité, émotion.

Pierre Brasseur a donné à « Kean » une étonnante vie. On connaît le drame de cet auteur-acteur berné par son associé, ses impresarii et par l'histoire. Lemaître. Guitry, Mosjoukine ont remporté dans cette œuvre leurs plus éclatants succès. Brasseur a ajouté son nom à ce palmarès.

Pierre Blanchard, dans « L'heure éblouissante », s'est montré sous un jour inattendu. Ce grand acteur, au jeu si simple en apparence, reste le virtuose accompli qui sut nous donner la « Symphonie pastorale », l'une des plus belles, la plus belle peut-être des histoires filmées. Son mérite fut de parvenir à faire oublier son ancienne figure pour apparaître sur scène, gauche, un tantinet ridicule et toujours comique. C'est le propre des grands, des très grands acteurs de renouveler chaque fois l'illusion que l'on se faisait à leur sujet.

Citons pour compléter cette chronique, la représentation de « Gigi » au Théâtre Municipal.

Evlyne Ker fut une révélation pour le public tunisois. Arletty fut à la hauteur de sa réputation de grande actrice. Ce qui justifie déjà amplement le succès de la pièce synonyme du roman le plus original et peut-être le meilleur de ce siècle.

La compagnie des Escholiers a donné deux représentations de

« George et Margaret », pièce en trois actes de Marc Gilbert Sawasov.

La saison lyrique s'est achevée par deux classiques : « La Tosca » et « Samson et Dalila ».

Jeanne Ségala, dans « La Tosca », a emporté avec brio le mérite de séduire un public qui, évidemment, connaît cet opéra et se montre chaque année plus exigeant. Pierre Ranck et Roger Hiéronimus ont participé à ce succès.

Mme Jean Watson, titulaire du rôle de Dalila au Covent Garden, René Verdrières, ténor de l'Opéra, ont apporté la dernière note à une saison lyrique qui connut des hauts et des bas, dont l'ensemble ne fut pas l'égal des plus réussies de ces dernières années (à plus forte raison d'avant-guerre), mais qui, par moment, nous a procuré les plus intenses satisfactions.

Nous pensons notamment à Tannhäuser, donné le mois dernier et dont les amateurs parlaient encore vingt jours après, échangeant des avis passionnés.

Les concerts comptent au nombre des réussites artistiques les plus régulièrement renouvelées.

Jean Clergue est un chef d'orchestre que Tunis apprécie parce qu'il sait être simple, méticuleux, varié.

Le concert auquel participait Jean-Claude Englebert, pianiste, fut l'un des plus parfaits que nous ayons entendus.

Une page de « Coq d'Or » de Rimsky Korsakov, « Ma mère l'Oye » de Ravel, l'« héroïca » de Beethoven, au cours de laquelle Englebert manifesta sa personnalité et sa fervente spontanéité, et le concerto en la mineur pour piano et orchestre de Grieg composèrent le programme de ce concert inoubliable.

Charles Cyroulnik, violoniste, Jean Michel Damase, pianiste, ont soutenu leur jeune et brillante réputation.

Le succès d'originalité, donc d'intérêt, alla à Raymond Deschamps qui interpréta le concerto pour cor et orchestre de Mozart, avec douceur et noblesse tout à la fois.

Le récital de J.M.F. « Bach et ses fils » avec la participation d'une formation allemande réputée, le « Collegium pro-Arte » et le concours de Marc Meunier Touret, a permis aux jeunes, nombreux et attentifs, de mieux connaître la grande famille des Bach : Jean Sébastien, Karl-Philip-Emmanuel, Jean-Christien, Friedmann et Friedrich.

Micheline Ostermeyer, tunisoise connue, premier prix du Conservatoire de Paris, est une artiste complète et agréable. Son dernier concert a rappelé, s'il en était besoin, ses nombreuses qualités, dans diverses pièces de Schumann, Brahms, Ravel, Chopin, Catchatourian.

L'événement musical du mois dont nous avons gardé pour la fin la relation, a incontestablement été le concert spirituel annuel donné par la Manécanterie des Sables, filiale de la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois.

Fondée en 1937 à Gabès, en 1946 à Tunis, cette manécanterie est la seconde filiale de celle de la Croix de Bois, la première étant celle des Petits Chanteurs des Neiges de Montréal (Canada).

Composée de 60 enfants et de 30 hommes et jeunes gens, cette

organisation s'est fixée un triple but : social, moral, culturel. Social par l'organisation, pendant l'été, des colonies de vacances dans les Alpes françaises. Moral par l'éducation des enfants selon les méthodes empruntées à la technique scout : équipes de pages, écuyers et chevaliers. Culturel par l'organisation de concerts où sont exécutées des œuvres à Capella des maîtres français et étrangers de la Renaissance et de l'époque moderne et contemporaine.

Tous les ans depuis 1950 sont ainsi organisés des concerts au cours desquels sont exécutées des œuvres avec orchestre sous la direction de Jean Clergue, chef d'orchestre de la Radiodiffusion et grandes associations parisiennes.

Nous rappellerons qu'en 1950 fut interprété le Requiem de Faure, en 1951 la messe solennelle de César Franck, en 1952 le Psaume « Quare Fremuerunt Gentes » de Richard de Lalande (école de Versailles — XVII^e siècle), en 1953 le Requiem de Mozart, en 1954 la Messe de Vierne et le Magnificat de Bach, en 1955 la Cantate de la Paix de Darius Milhaud et la Cantate n° 4 pour le jour de Pâques « Christ Lag in Todesbaden » de J. S. Bach.

Ajoutons que, chaque année, des tournées de concerts sont organisées à l'extérieur de la Tunisie. L'Algérie, la Suisse, la Côte d'Azur, l'Alsace ont déjà été visitées par la Manécanterie.

Mme Paule Maxence prêtait son concours au concert de cette année qui compte parmi les plus beaux, les plus complets qui aient été donnés en la Cathédrale de Tunis.

Les expositions de peinture ont l'avantage de laisser au public le temps d'appréciation et de plaisir nécessaire.

Geneviève Gavrel-Bascou n'a plus besoin d'être présentée. La luminosité de sa palette et l'élégance avec laquelle elle choisit ses sujets l'ont signalée au premier chef.

Richard Briffaud, peintre des fleurs et des natures mortes, de marine aussi fort jolies, a connu un égal succès. Son genre plaît.

Les artistes indépendants, à l'Automobile-Club, et les peintres de la Société Arte ont organisé les deux salons du mois, tandis que l'union féminine artistique internationale donnait le grand prix de son palmarès à Mme Gavrel-Bascou.

André Chemla et Claude Gozlan ont apporté la note originale nécessaire à toute école de peinture.

Enfin, la Galerie de l'Atelier a organisé une rétrospective d'œuvres caractéristiques de l'art abstrait.

Mentionnons pour terminer qu'une exposition des plus récentes découvertes archéologiques a rappelé aux Tunisois que leur région a toujours porté au plus haut des qualités humaines le goût du beau et le culte du savoir.

Nous terminerons cette chronique en insistant sur l'expansion chaque mois plus grande qui est donnée aux manifestations cinématographiques. « Jour de colère », réalisé en 1943 par Carl Thed Dreyer, à Copenhague, fut présenté par le Ciné-Club Etudiant, ainsi que « les dernières vacances » de Roger Leenhardt.

M. Georges Ranc, professeur d'anglais, a projeté un court-métrage sur les Etats-Unis d'Amérique. Son film a connu un succès retentissant, inédit en matière de cinéma amateur en Tunisie.

LA VIE PHILATELIQUE



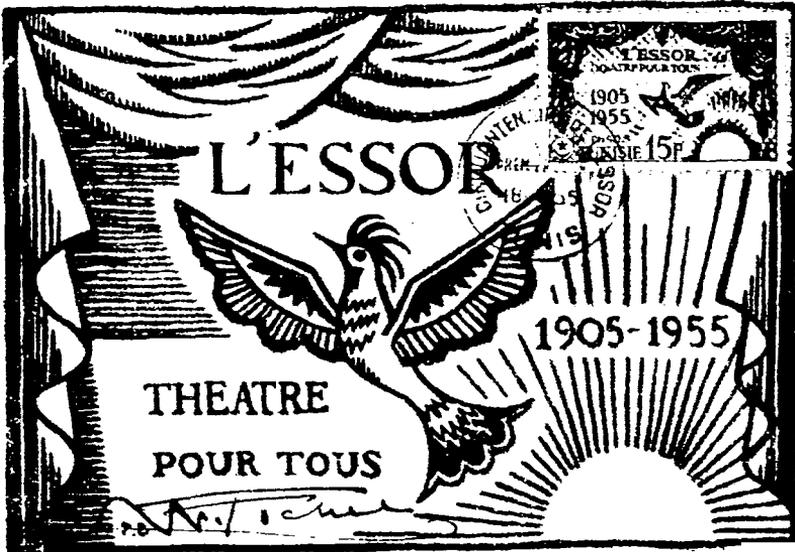
Comme nous l'avions indiqué dans notre précédent numéro, le 18 avril a été mis en vente le timbre-poste à 15 francs, commémorant le cinquantenaire de « L'Essor », doyenne des sociétés de théâtre amateur de France et d'Union Française.

Gravée par Decaris, cette figurine, tirée à 80.000 exemplaires, a été réalisée en trois couleurs :

- brun rouge pour la tenture,
- bleu clair pour le fond,
- jaune orange pour le soleil.

A l'occasion de cette parution, un cachet « premier jour » a été mis en service à Tunis R.P. pour l'oblitération des plis philatéliques.

Au cours des manifestations qui ont eu lieu dans le cadre du Cinquantenaire, la Compagnie de « L'Essor » a mis en vente des cartes « maximum ».



Dessinées par Boucherle, elles rappellent le sujet du timbre-poste et sont autographiées par M. Alexandre Fichet, président et animateur de cette Société.

Dans le courant de la première quinzaine du mois de mai, paraîtra la série consacrée au cinquantenaire du Rotary International.

Gravée par Decaris, elle comportera les valeurs ci-après :

— 12 fr. et 15 fr. : tirées à 90.000 exemplaires ;

— 18 fr., 25 fr. et 30 fr. : tirées à 70.000 exemplaires.

Il s'agira de timbres monochromes dont les teintes n'ont pas encore été retenues.

Un timbre à date « Premier jour » sera mis en service à Tunis R. P. lors de la parution de cette série.



Il nous paraît intéressant de signaler que, pour la première fois, d'importantes commandes de timbres-poste émanant du Canada, des Etats-Unis, d'Allemagne, de Suisse et de Tanger sont parvenues à l'Office Tunisien des P.T.T. attestant du succès qu'ont remporté à l'Etranger, les dernières émissions de Tunisie.